

Pour sauver la paix : [1ère partie]

Autor(en): **Malaterre.Sellier, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **25 (1937)**

Heft 499

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Quand on se plaint de
tout, il ne vous arrive
rien de bon.

Jacques CHARDONNE.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER..... 8.—
Le numéro..... 0.25

ANNONCES

La ligne ou son espace:
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de
l'année en cours.

Pour sauver la paix

En attendant la publication, à laquelle travaille activement Miss Heneker, de la brochure éditée par l'Alliance Internationale, et qui contiendra des résumés et des extraits des discours prononcés et des rapports présentés à la Conférence de Zurich, nos lectrices nous sauront gré de leur donner ci-après en extenso le remarquable rapport rédigé par M^{lle} Malaterre-Sellier sur le résultat des discussions tenues par petits groupes sur quelques problèmes de la paix. L'avantage de ce système de discussions, dont le fonctionnement a déjà été exposé dans le Mouvement, se marque ici une fois, de plus, puisqu'il permet de relever, à côté d'une unanimité frappante sur certains points, certaines opinions divergentes, dont l'intérêt est à signaler comme manifestation d'un esprit différent. Ceci est particulièrement frappant en ce qui touche la sécurité collective, que nombre de femmes en Suisse croient pouvoir remplacer par la neutralité perpétuelle de notre pays garantie par des traités, sans bien réaliser qu'il n'est guère possible de ne pas payer le prix de certains avantages par une coopération internationale active. Les opinions émises sur le rôle et les tâches de la S. d. N. nous paraissent aussi importantes à relever. Nous attirons donc sur ce rapport l'attention de toutes celles de nos lectrices que préoccupent leurs responsabilités vis-à-vis de la paix. (Réd.)

Les différentes discussions ont marqué, en général, malgré la reconnaissance des grandes difficultés qui menacent actuellement la paix, un point de vue nettement constructif. C'est ainsi que les différentes oratrices, qui intervinrent dans les débats, semblèrent plus préoccupées d'utiliser toutes les possibilités offertes par le Pacte de la S. d. N. que de le modifier. Elles indiquèrent en tout cas nettement que toute modification devrait être effectuée dans le but de renforcer l'efficacité du Pacte.

La conception de l'universalité fut une affirmation de la volonté de n'affaiblir en rien le Pacte et les principes qui sont à sa base, et cela même pour augmenter le nombre des Etats membres de la Société des Nations.

La nécessité de sanctions pour faire appliquer les décisions de la Société des Nations ne fut mise en doute par personne.

Une préférence très nette fut cependant marquée à l'égard des sanctions morales, économiques et financières, avec l'espérance que l'emploi loyal de ces sanctions en temps opportun pourrait éviter de recourir aux sanctions militaires.

Les discussions soulignèrent combien les idéologies différentes des Gouvernements rendent difficile la tâche de la Société des Nations. Aussi, tout en affirmant fermement la nécessité de rechercher avec tous les Gouvernements, quel que soit leur régime intérieur, un terrain de collaboration internationale, un grand attachement fut marqué à l'égard de la démocratie, qui, en apportant à la Société des Nations l'appui de libres opinions publiques, lui permet seule de réaliser toute son œuvre.

Sur deux points une attitude restrictive se dessina cependant:

1^o Parlant du problème de la neutralité, des oratrices appartenant à des pays neutres semblèrent plus attachées aux avantages matériels qu'aux avantages d'une neutralité garantie par les traités, et qu'elles paraissent supposer d'une durée éternelle, qu'aux avantages d'une sécurité collective apportant de réels bienfaits, mais imposant aussi comme contrepartie des sacrifices.

Il sembla même que certaines participantes croyaient possible de continuer à bénéficier des avantages de la sécurité collective sans encourir l'obligation d'en payer le prix par une coopération internationale active.

(La suite en 2^e page.)

La Présidente du Conseil International des Femmes à Genève

Les féministes genevoises viennent d'avoir le privilège de recevoir pendant deux jours la nouvelle présidente du Conseil International des Femmes, la baronne Boel (Belgique), qui avait désiré prendre plus étroitement contact avec les milieux internationaux de cette ville, et qui a choisi pour cela le moment où la session de la Commission des Questions sociales de la S. d. N. réunissait plusieurs féministes de marque de divers pays.

Grâce à d'aimables réunions privées, et à un déjeuner très cordial organisé par le Comité International féminin pour la paix et le désarmement, nombreuses sont celles qui ont ainsi pu faire mieux connaissance avec la baronne Boel, dont la bienveillance serène, la bonté simple et maternelle, le don d'assimilation rapide de tant d'indications et de notions nouvelles, l'expérience en matière familiale et sociale, la large compréhension des problèmes féminins actuels, lui ont rapidement gagné toutes les sympathies. Mme Boel comptait déjà à Genève, ajoutons-le, des amis de plus ancienne date, pour lesquelles cela a été une joie de la revoir dans ses nouvelles fonctions de présidente d'une des plus grandes organisations féminines internationales, et qui savent de la sorte à quel point les destinées de cette dernière sont en de bonnes mains.



Les femmes et la Société des Nations

Protection de l'Enfance

Durant ces deux dernières semaines a siégé à Genève la Commission des Questions sociales (l'ancien Comité de Protection de l'enfance et de la Traite des femmes réunis). Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur ses travaux, mais nous tenons à signaler dès aujourd'hui à nos lectrices deux faits de nature à les intéresser directement.

En effet, la Commission ayant été réorganisée de manière à ce qu'y siègent des pays qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été appelés à participer à ses débats, la Suisse est maintenant du nombre et est représentée à Genève, à côté de son délégué officiel, M. Gorgé, par une femme conseillère technique, M^{lle} Böchenstein (Berne), secrétaire du Département de l'Assistance publique. C'est là un excellent début, vu les capacités et les compétences de M^{lle} Böchenstein, et nous espérons bien que, dorénavant, la bonne tradition va s'établir que les délégations suisses à la S. d. N., comme celles de nombreux autres pays d'ailleurs, ne soient plus, comme jusqu'à présent, exclusivement masculines.

Et d'autre part, la Commission des Questions sociales ayant demandé le concours d'experts sur des points déterminés de son ordre du jour, notre amie M^{me} Wytowicz-Grabinska (Pologne), ancien juge du tribunal des mineurs de Varsovie, a obtenu qu'appel soit fait à ce titre d'expert à M^{lle} Blanche Richard, juge assesseur à la Chambre pénale de l'enfance à Genève. M^{lle} Richard a présenté à la Commission un excellent exposé, clair et vivant, portant aussi bien sur son activité comme juge de l'enfance que sur le fonctionnement des institutions auxiliaires de Genève pour enfants en danger moral, et les détails qu'elle a donnés ont visiblement intéressé son auditoire, composé en majeure partie de spécialistes des problèmes touchés.

Et ainsi, petit à petit, l'idée fait son chemin...

L'Exposition nationale suisse de 1939 et les femmes

La date de cette Exposition peut paraître lointaine à qui ne connaît par expérience la fuite du temps. Mais que sont une vingtaine de mois, lorsqu'il s'agit d'une entreprise de grande envergure, où l'on compte avec un budget de 23 millions, et où il s'agit de mobiliser tout ce qui participe aux œuvres vives de notre pays? Aussi bien le grand Comité, le Comité d'organisation et le Bureau de l'Exposition ont-ils déjà poussé les travaux préliminaires à un point leur permettant d'inviter les futurs exposants à faire des démarches personnelles.

M^{me} Glättli-Graf, l'ancienne présidente de la Saffa, fait partie du grand Comité ainsi que du Comité d'organisation de l'Exposition (ce dernier composé uniquement de personnalités habitant Zurich). Elle a bien voulu nous fournir tous les renseignements contenus dans cet article, et nous promet de nous tenir au courant de ce qui peut intéresser spécialement le public féminin.

Le grand Comité, présidé par M. le Conseiller fédéral Obrecht, est composé en premier lieu de représentants du gouvernement fédéral et des cantons. La Suisse romande y est représentée par MM. les Conseillers d'Etat Porchet (Vaud), Troillet (Valais), Picot (Genève) et M. Häfliger,

président de la Chambre de commerce neuchâteloise. Pendant un certain temps, il a semblé que les organisateurs de l'Exposition négligeaient les minorités et le public féminin. Mais actuellement ces lacunes se comblient. Ainsi, dans le grand Comité siègent 7 femmes: M^{lle} Nef, présidente de l'Alliance de Sociétés féminines suisses; M^{me} Stegrist, présidente de l'Association suisse des femmes catholiques; M^{me} Schmidt-Stamm, présidente de la Société d'Utilité publique des femmes suisses; M^{me} Lüthy-Zobrist, présidente de l'Association féminine des arts et métiers; M^{me} Emma Steiger, pour la Conférence nationale de travail social; M^{me} Schär-Krause, pour l'Association des femmes peintres et sculpteurs; et M^{me} Glättli-Graf pour l'Office suisse des professions féminines.

Des Comités cantonaux sont en formation; il faudra tâcher d'y faire entrer des femmes. Enfin, l'on procède à la constitution de Comités techniques pour les différents groupes, et nous savons que là encore on fait appel aux femmes. Bien que le Bureau soit essentiellement zurichois, aucune région de la Suisse ne voudra rester en arrière. Ne s'agit-il pas d'une œuvre nationale? L'une des idées directrices du programme est que l'Exposition de 1939 ouvre à la jeunesse de notre pays des perspectives d'avenir, qu'elle soit un stimulant dans les temps critiques que nous traversons, et que, ne se bornant pas à une vue d'ensemble sur ce qui a déjà été accompli, elle



Association suisse pour le Suffrage féminin

SAMEDI 8 et DIMANCHE 9 MAI 1937

XXVI^{me} Assemblée Générale à St-GALL

ORDRE DU JOUR:

SAMEDI 8 MAI, à 14 h. 30 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PUBLIQUE

Petite salle de la TONHALLE (Tram N° 1 et 3, arrêt Brühlhorn)

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel.
3. Rapport financier.
4. Cotisation 1937-38.
5. Propositions du Comité Central et des Sections.
6. Cours de vacances de 1937.
7. Divers et propositions individuelles.

Thé servi au Foyer

16 h. : 30

Les ménagères et l'économie publique

Conférence par M. R. JUST (Zurich). Membre de la Commission fédérale de contrôle des prix. DISCUSSION

19 h. : Souper à volonté.

20 h. 15 : XXV^{me} Anniversaire de la fondation de la Section de St. Gall. (Grande Salle de la Tonhalle). Thé offert par la Section.

DIMANCHE 9 MAI.

7 h. et 8 h. : Messe à la Cathédrale.

9 h. : Culte protestant à la St. Laurenzenkirche, par M^{lle} M. Kappeler (Zollikon).

10 h. 15 : ASSEMBLÉE PUBLIQUE. Petite Salle de la TONHALLE.

Hommage à la mémoire de Mlle Lucy Dutoit

Mlle E. GOURD (Genève).

Les soucis des mères pour l'existence de leur famille

Conférence par Mme SCHWARZ-GAGG (Berne).

La Conférence internationale de Zurich

a) Souvenirs et impressions : Mlle Frida GRAF (Bâle).

b) La Commission de jeunesse de l'Alliance Internationale : Mlle E. SULZER (Aadorf).

12 h. 30 : Dîner dans la grande salle de la Tonhalle (prix : 3 frs. 30).

14 h. : Départ par train spécial (ligne de Trogen) pour VOEGELINSEGG, où le café noir sera servi. Retour individuel à la gare de St. Gall. Prix de la course : 1 fr.

Les délégués sont priés d'échanger avant la séance leur carte de délégation contre les cartes de vote.

Hôtels recommandés : (Les prix s'entendent pour la chambre, le petit déjeuner et le service). *Hôtel Hecht*, frs. 8.—; *Walhalla*, frs. 7.—; *Schiff*, frs. 5.75 à 6.25; *Hirschen*, frs. 5.50; *Hospice Johannes Kessler*, frs. 5.— à 6.—; *Gallushof*, frs. 6.20. Des soupers simples peuvent être servis au prix de frs. 1.50 à 2.— dans ces hôtels ainsi qu'au restaurant sans alcool *Habsburg*, et aux restaurants végétariens *Mohrenkopf* et *Ritter*.

Mme PFEFFERLI, Speisergasse 11, St. Gall, recevra jusqu'au 1^{er} mai les inscriptions des personnes désirant profiter de l'hospitalité qui leur est aimablement offerte. Prière de s'inscrire jusqu'au 1^{er} mai, également chez Mme PFEFFERLI, pour le dîner du dimanche.

Prière de retenir directement et sans tarder les chambres d'hôtel, car le nombre de lits est restreint. Un bureau de renseignements et de logement sera installé à l'Office du Tourisme, en face de la gare.